

moment certaines dispositions qui avaient paru plutôt vagues autrefois, même si elles étaient prises par des fonctionnaires des institutions pénitentiaires.

• (9.30 p.m.)

Ce sera extrêmement avantageux. On le fait actuellement en Colombie-Britannique. Le système a du succès parce que les détenus s'amendent graduellement au lieu de franchir le seuil de leur prison avec la bourrade de quelqu'un leur disant: «Voici ton costume et \$35; trouve-toi un emploi». Ce système s'intègre au processus de réhabilitation et je ne saurais l'appuyer davantage.

Quelles que puissent être mes réserves sur certains aspects de la mesure, je crois que dans l'ensemble elle nous fera progresser. Il nous a fallu du temps avant d'y arriver. J'ai siégé au comité régional du Barreau de la Colombie-Britannique qui a examiné la question de l'avortement en 1962. Nous sommes en 1968.

M. Lewis: Vous êtes un bon libéral, vous ne retardez que d'un an.

M. Hogarth: Quoi qu'il en soit nous voilà en 1969 et nous ne faisons que présenter ces modifications. Mais même si je fais des réserves sur certains aspects du bill, je conçois, vu le nombre d'autres réformes à adopter, qu'il nous faut prendre ces mesures provisoires pour le moment. Elles ne nous satisferont peut-être pas tous, mais contentons-nous-en pour le moment. Si je voulais inclure le viol, l'inceste et les relations sexuelles dans les dispositions du projet de loi, je pourrais en traiter plus tard; mais prenons ces dispositions pour le moment, car l'adoption de la plus modeste mesure exige tellement de temps. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'appuie pleinement les dispositions à l'étude.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un vif intérêt les propos du député de New Westminster (M. Hogarth), qui vient de reprendre son siège. J'ai remarqué qu'il a fait précéder ses remarques de certaines réserves qu'il dit avoir à l'égard du bill omnibus n° C-150. Puis, ayant exprimé ses réserves, il a affirmé qu'il se proposait d'appuyer le bill. Je trouve son attitude quelque peu difficile à comprendre car, après avoir exprimé ses réserves à propos du bill, il déclare allégrement son intention de l'appuyer.

[M. Hogarth.]

Le préopinant devait être absent de la Chambre lorsque son collègue, le député d'Hamilton Mountain (M. Sullivan), a tenté de justifier son appui malgré les réserves qu'il a au sujet du bill, mais il a soutenu, comme le ministre de la Justice (M. Turner) dans son discours de présentation, que le gouvernement avait reçu du peuple canadien le mandat de présenter cette mesure législative sous sa forme actuelle. Ce n'est pas ma façon de voir les choses. Respectueusement, monsieur l'Orateur, je vous signale que ce n'est pas la façon dont mes commettants les comprennent. Je vous signale aussi que ce n'est pas ainsi que le ministre de la Justice les entendait initialement, car, sauf erreur, le gouvernement avait l'intention de fractionner ce bill et de le présenter au moins en quatre parties. S'il l'avait fait, nous ne nous trouverions pas dans cette situation difficile et odieuse, où certains d'entre nous doivent voter contre le bill, même s'ils en appuient la majeure partie.

Je ne suis pas un de ces Perry Mason dont le savant préopinant a parlé. Je ne suis ni théoricien ni praticien du droit, mais je crois représenter un grand nombre de Canadiens qui sont très troublés du fait que nous présentons cette mesure législative sous une telle forme. Je m'en inquiète. Je m'inquiète à titre de père de famille, de Canadien et d'homme de bien, si vous le voulez, dans la tradition judéo-chrétienne. Je m'inquiète, car je me demande où on s'arrêtera.

Nous sommes saisis d'une importante mesure législative, qui traite à la fois des droits très sacrés de la vie elle-même et des lois plutôt profanes régissant les loteries et le contrôle des armes à feu. J'appuie avec beaucoup d'enthousiasme les articles du bill qui modifieraient le Code criminel du Canada de façon à mettre fin aux hécatombes que provoque sur nos routes la conduite en état d'ivresse. J'approuve l'alcootest, comme tous les Canadiens. J'appuie la modification au Code criminel qui permettrait les loteries au Canada. A vrai dire, je l'appuie très vivement. Je soutiens les modifications qui tenteraient, du moins, d'assurer un certain contrôle des armes à feu au Canada, car nous nous inquiétons tous de la violence qui se manifeste au pays. Nous avons connaissance des incidents qui se produisent au sud de la frontière et dont a parlé aujourd'hui avec tant d'éloquence le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker). Toutes ces questions nous préoccupent, et nous leur